



## Propriétaire détruit nos véhicules

Par **Artistik1**, le **21/03/2013** à **09:00**

Bonjour,

Nous sommes un jeune couple, mon ami a un petit appartement et j'y passe énormément de mon temps. Lorsqu'il l'a loué, il m'a di que le sol était réouvert de moquette avec d'énormes trous au sol, il a du recouvrir par du plastique tout le sol de l'appartement mais il est pas hier.

Début octobre 2012 apparaissent des moisissures dans l'appartement, jusqu'à ce jour. Malgré avoir payé une agence, mon ami recoi régulièrement appels + visites du propriétaire à l'appartement pour parler des dégâts, lui dire qu'il lui coûte trop cher et multiplier les devis pour faire traîner. Dimanche dernier j'étais seule il a carrément tenté d'entrer en s'excitant sur la poignet à 9h du matin.

Aujourd'hui j'ai moi même des champignons dans le cuir chevelure due cette moisissure je dois suivre un traitement et nous sommes constamment malade.

Après presque 6mois à batailler l'agence accepte de reloger mon copain et je prendrais l'appartement à mon nom aussi, sans préavis vu les dégâts, le propriétaire n'a pas du aimé.

Ma voiture neuve, alors que je ne vis pas là, que je me gare parfaitement exprès, a été rayé très profond à la lefs trois fois depuis le debut de es problemes. Alors que je ne connais personne ici.

Hier le proprio rappel encore mon ami en lui disant qu'il a ses tors qu'il en a marre de ce locataire...mon ami raccroche en disant qu'il paye une agence et qu'il doit voir avec elle.

Et ce matin ???? Comme par hasard **la moto + le scooter de mon ami qu'il a réparer la veille complètement cassé.**

Nous sommes en pleurs, lui étudiant moi au chômage nos véhicules étant nos seuls biens

réels nous avons suer pour les avoir et les voilà fichu...

S'il vous plait aidez nous, quels sont les recours, sans preuve en plus ?

Merci beaucoup...

Par **Lag0**, le **21/03/2013** à **12:15**

[citation]quels sont les recours, sans preuve en plus ? [/citation]

Bonjour,

Vu l'absence de preuve, vous ne pouvez que déposer plainte contre X pour les dégradations.